

**ARRÊTE DU MAIRE  
PORTANT INSTITUTION TEMPORAIRE  
DE ZONES PIÉTONNES EN CENTRE BOURG**

---

Le Maire de la commune de DOLUS D'OLÉRON,

Vu le Code de la Route, articles R411-8, R411-25 et R411-26,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules sur une partie de la Place Simone Veil d'une part et de la Grande Rue jusqu'à la Rue de l'Église,

**Considérant** qu'il appartient au Maire au titre de ses pouvoirs de police de prendre des mesures organisant et restreignant la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des personnes, d'améliorer le cadre de vie, la tranquillité des habitants, de favoriser la fréquentation touristique et d'assurer la commodité de la circulation et la sécurité publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1°**: La circulation et le stationnement de tous véhicules motorisés ou non à l'exception des véhicules de Police et des services d'incendie et de secours seront interdits tous les jours, du 15 juin au 15 septembre 2020, de 6 heures à 15 heures sur une partie de la Place Simone Veil.

**ARTICLE 2** : La circulation et le stationnement de tous véhicules motorisés ou non à l'exception des véhicules de Police et des services d'incendie et de secours seront interdits tous les jours, du 15 juin au 15 septembre 2020, de 7 heures 30 à 14 heures du début de la Grande Rue à la Rue de l'Église.

**ARTICLE 3°**: Des panneaux de signalisation et une pré-signalisation seront mis en place sur des barrières de police par les services municipaux, pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades d'Oléron et l'Agent de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A DOLUS D'OLÉRON, le 12 juin 2020

Le Maire  
Grégory GILMORE

Acte non transmissible

Publié en Mairie le : 12 juin 2020

